

Analyse des condamnations pour délits non criminels.—Il faut se rappeler que si le Code criminel change peu au cours d'une période de temps, le chiffre des condamnations par voie sommaire subit fortement l'influence des coutumes du pays et tendent à fluctuer dans la mesure où on applique strictement ou laisse périmer les règlements municipaux.

Le tableau 12 fait voir une baisse marquée de certains délits non criminels, par exemple: les infractions aux lois du jeu accusent une diminution de 36·8 p. 100; la fréquentation de maisons de débauche, de 36·9 p. 100; le vagabondage, y compris libertinage, désœuvrement et débauche, de 27·6 p. 100.

En dépit de ces diminutions et d'autres, le nombre total de délits non criminels en 1947 augmente de 14·0 p. 100 par rapport à 1946. Les délits en forte augmentation sont les suivants: infractions aux lois de la pêche et de la chasse; infractions aux règlements de la circulation; infractions aux lois du revenu; possession d'un radio sans permis et infractions aux divers règlements municipaux.

12.—Condamnations pour délits non criminels, selon le genre, années terminées le 30 septembre 1943-1947

Délit	1943	1944	1945	1946	1947	Augmentation ou diminution, 1946-1947
	nombre	nombre	nombre	nombre	nombre	
Voies de fait.....	3, 148	3, 248	3, 887	4, 640	4, 543	-97
Infractions aux lois de la pêche et de la chasse.....	2, 219	2, 485	2, 297	3, 597	4, 423	+826
Infractions aux lois du jeu.....	19, 996	16, 283	16, 626	8, 254	5, 215	-3, 039
Infractions aux lois des spiritueux, de la prohibition et de la tempérance.....	15, 099	17, 093	22, 237	33, 362	28, 486	-4, 876
Infractions à la loi des maîtres et serviteurs.....	186	175	126	484	680	+196
Infractions aux règlements de la circulation.....	274, 573	270, 021	286, 825	453, 630	537, 519	-83, 889
Infractions aux règlements municipaux.....	37, 601	27, 114	26, 209	29, 206	34, 354	+5, 148
Refus de pourvoir et négligence des enfants.....	2, 099	2, 442	3, 148	3, 359	2, 928	-431
Complicité aux délits des enfants.....	902	1, 006	1, 095	1, 085	1, 212	+127
Infractions aux lois du revenu.....	1, 749	1, 058	1, 656	2, 179	2, 430	+251
Vagabondage.....	9, 289	9, 200	7, 679	15, 212	11, 694	-3, 518
Ivresse.....	42, 292	41, 521	46, 745	64, 076	70, 868	+6, 792
Fréquentation de maisons de débauche.....	852	634	802	591	373	-218
Libertinage, désœuvrement, débauche et perturbation de la paix.....	5, 536	7, 082	9, 161	9, 136	8, 648	-488
Radio sans permis.....	34, 434	7, 194	7, 534	10, 867	12, 477	+1, 610
Divers autres délits.....	15, 340	24, 171	19, 891	19, 994	26, 608	+6, 614
Totaux.....	465, 315	430, 727	455, 918	659, 672	752, 458	+92, 786

Condamnations pour ivresse.—Les condamnations pour ivresse et pour infractions aux lois des spiritueux en 1947 ne concordent pas avec le chiffre de ces délits pour les années antérieures. Les premières accusent une augmentation de 6,792 et les autres, une diminution de 4,876. Il se peut que cela découle d'un changement apporté en 1947 à la méthode de compilation. Auparavant, la compilation des délits non criminels était faite au Bureau fédéral de la statistique; maintenant, elle est effectuée par les tribunaux locaux et comprend le nombre total de condamnations pour chaque délit d'après l'issue de la cause. Cette méthode donne des résultats plus exacts qu'auparavant. Les délits commis contre les lois des spiritueux comprennent des infractions telles que la possession ou la vente illicites de spiritueux, mais excluent l'ivresse, distinction que les tribunaux locaux sont plus en mesure de faire avec exactitude.